

Le séisme Milquet

Après la démission de la ministre, des questions subsistent. Quelles conséquences pour elle, pour le CDH, pour l'enseignement, pour la culture ?

Mon pupitre est aussi bancal que l'inculpation », dira Joëlle Milquet lundi devant les médias, place Surllet de Chokier, à Bruxelles, alors que ses feuillets glissent sur l'écrivoire improvisé et brinquebalant. Eprouvée, elle ne se démonte pas pour autant. Inculpée pour l'engagement et le travail d'une série de collaborateurs au sein de son cabinet au ministère de l'Intérieur en 2014, démissionnaire aujourd'hui comme ministre francophone de l'Education et de la Culture, elle martèle un argument entre tous : à travers elle, c'est la politique qu'on attaque. C'est sa ligne de défense. Une

ligne dure.

Dans le comportement du conseiller-instructeur qui signe son inculpation, elle voit un mélange d'incompréhension des réalités d'un cabinet ministériel et de volonté de nuire au monde politique. De longues minutes, l'ex présidente-fondatrice du CDH en 2002, n'aura de cesse d'expliquer qu'elle voudra « *laver son honneur* » et, avec lui, l'honneur du politique. Car Joëlle Milquet juge « *légitime, normale* », l'« *action politique* » de ses conseillers et collaborateurs, notamment lors de la campagne de 2014, la période incriminée : « *Ce ne sont pas des fonctionnaires, des agents de*

l'Etat ! » Elle assène : « *En fait, on nous reproche de faire de la politique, on juge suspects les actes militants.* » Dont la centriste-humaniste loue au contraire « *la noblesse* ». Loin de « *la vision préconçue* » du conseiller-instructeur, accuse-t-elle. Elle renchérit : « *Il y a une suspicion a priori à l'égard du monde politique, une ignorance de sa réalité, et avec cette inculpation, c'est le fonctionnement de tous les cabinets ministériels de ce pays qui est mis en cause.* » Elle insiste : « *Il n'y a pas un cabinet où ne sont pas pris en compte les intérêts du parti dont on défend les valeurs, c'est la démocratie.* »

Joëlle Milquet soutient que la fonction politique est « *critiquée, vilipendée, soupçonnée, exposée, parfois harcelée... Toute cette boue dans laquelle on veut nous enfermer !* ». Elle ponctue : « *Non, la politique n'est pas méprisable, or c'est ce que j'ai ressenti lors de mes auditions.* »

Dans sa retraite forcée, à 54 ans, Joëlle Milquet se décrit comme « *une femme debout* », elle évoque ses enfants : « *Ils m'ont dit : maman, tu auras un peu plus de temps pour vivre et pour être avec nous.* » Ses avocats, Adrien Masset et Laurent Kennes, décrètent : « *La procédure n'aboutira pas à une condamnation.* » ■

Sans le bulldozer Milquet, le CDH en chantier

- ▶ L'inculpation menaçait depuis quelques semaines.
- ▶ C'était la stupeur, tout de même, quand Joëlle Milquet a annoncé son pas de côté.

L'inculpation menaçait. On la voyait venir. Elle est venue. Joëlle Milquet (CDH), ministre de l'Education, de la Culture et de la Petite enfance a été inculpée pour « *prise illégale d'intérêt* ». Les faits remontent à l'automne-hiver 2013-2014, quand l'intéressée était encore ministre de l'Intérieur. La justice la soupçonne d'avoir fait engager par son cabinet six collaborateurs, chargés de préparer sa campagne électorale.

L'intéressée est au courant depuis jeudi soir. A son retour de vacances, la centriste a découvert le courrier de la justice lui signifiant

son inculpation. Elle a aussitôt prévenu son président de parti, Benoît Lutgen.

L'inculpation a été rendue publique par Milquet elle-même, lundi, en conférence de presse.

Devant les journalistes, elle a longuement plaidé sa cause, en démontant les accusations qui la visent (lire par ailleurs).

Non, ces collaborateurs n'ont pas été engagés pour assurer sa campagne électorale.

Oui, un cabinet ministériel n'est pas une administration : un ministre gère ses attributions mais l'usage l'autorise aussi à mener ses activités politiques, à partir de son cabinet, avec ses colla-

borateurs.

La justice tranchera.

De son côté, Milquet a remis sa démission au parlement de la Communauté française, dont elle ressort. Et cette démission deviendra effective cette semaine (mercredi ? jeudi ?...) quand le (la) remplaçant(e) de Milquet sera adoubé(e) par le parlement.

Après sa conférence de presse, Milquet s'est refusé à tout commentaire, repoussant les interviews. On dit la ministre fatiguée et doublement déçue. Elle est déçue une première fois parce qu'elle juge n'avoir commis aucune faute, parce qu'elle estime

que la justice a instruit à charge, parce qu'elle pense que l'instruction a une vision tronquée de ce qu'est un cabinet ministériel. Elle est déçue une seconde fois, et cruellement, parce qu'elle quitte l'Education à l'heure où elle s'apprêtait à ébaucher ce Pacte d'excellence pour l'école qui la mobilise depuis des mois, elle et l'ensemble des acteurs scolaires.

Son remplaçant devra conclure ce chantier immense.

Joëlle Milquet, elle, devrait se replier sur le parlement de la Région bruxelloise, où elle a été élue en 2014. ■

PIERRE BOUILLON

portrait Itinéraire d'un poids lourd politique, allergique à l'inaction

Joëlle Milquet démissionne ? On dirait un oxymore, tant la femme est réputée pour ne jamais rien lâcher. Un proche dit d'elle : « C'est une force de la nature. On dirait qu'il n'y a que l'inaction qui pourrait la faire s'effondrer. »

Une question se pose.

Comment celle que *Le Soir* qualifiait, dans un portrait récent, d'« *inépuisable et épuisée* » va-t-elle bien pouvoir occuper ses journées... ?

Au tout début de sa carrière politique, le ministre de l'Enseignement supérieur, Michel Lebrun, la cerne immédiatement : « Elle a la compétence pour s'occuper de tout, mais elle pense que les journées ont 72 heures. » Elle débarque dans son cabinet en 1992, toute jeune maman, « avec ses biberons et ses maxi-cosi », dira-t-elle. A 31 ans, la diplômée en droit, originaire de Charleroi, est déjà passée par le Barreau de Bruxelles et le secrétariat politique du groupe PSC au Sénat.

Elle grimpe : elle devient le bras droit du président du parti, Gérard Deprez, en 1995. Ce dernier, au turbin depuis 1981, rêve de céder le flambeau à la « petite jeune ». Milquet est candidate en 1996, mais elle est supplantée, à 23 voix près, par le vétéran Charles-Ferdinand Nothomb. Elle prend sa revanche le 23 octobre 1999. Un poste de présidente qu'elle gardera 12 ans, avec la poigne et la vigueur réformatrice qu'on lui connaît.

Elle dépoussière le PSC, devenu CDH

On lui doit, en 2002, le changement du nom : le PSC devient CDH, le Centre démocrate humaniste. Exit le « C » chrétien, la vieille garde du parti peste en silence... En 2004, survient ce que Milquet considère

comme la période la plus dure de sa présidence, ce qu'elle a appelé « l'OPA agressive » du MR, qui tente de débaucher des mandataires CDH. C'est aussi l'année de l'alliance avec le PS d'Elio Di Rupo dans les gouvernements régionaux, union qui relègue le MR dans l'opposition : dix ans après, il y est toujours.

En 2006, la désormais Bruxelloise décroche l'échevinat de l'Emploi à la Ville de Bruxelles.

L'année d'après vient l'Orange bleue, ce gouvernement libéral-centriste qu'Yves Leterme tente

de créer avec le cartel CD&V - N-VA. Joëlle Milquet résiste sur le plan institutionnel, au point d'être surnommée « Madame non » ou « la Dame de fer de Val Duchesse ». L'Orange bleue meurt dans l'œuf et les socialistes reviennent dans le jeu. Milquet devient ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, avant de passer à l'Intérieur... jusqu'en 2014. Elle obtient alors près de 20.000 voix à la capitale aux élections régionales. Pourtant, à la Ville de Bruxelles, le PS décide de délaïsser son ancien allié qu'est le CDH en faveur du MR.

Cette année-là, Benoît Lutgen refuse de monter dans la coalition fédérale avec le MR et la N-VA. Joëlle Milquet devient ministre de l'Enseignement, de l'Enfance et de la Culture à la Communauté française. Elle préférerait le prestigieux étage du fédéral - ce n'est pas un secret. Mais elle se dévoue corps et âme à sa fonction. La politique des petits pas d'une Simonet ou d'une Schyns, c'est fini.

Place au Pacte d'Excellence

Aux oubliettes ! Place à l'ambitieux Pacte d'Excellence. En

moins de deux ans, Milquet réunit, à un rythme très soutenu, tout le gratin du milieu enseignant avec un objectif : une grande réforme de l'école. Début mars, elle convie tout ce petit monde à Spa pendant trois jours pour tirer les grandes conclusions. Joëlle Milquet part avant

le terme de l'exercice.

Mais elle n'a pas attendu ce texte pour laisser son empreinte : elle interdit le redoublement

en maternelle, renfloue les écoles de devoirs, s'attaque au décrochage scolaire, aux cours philosophiques... Les épreuves des examens (CE1D et CESS) fuient ? Elle ne flanche pas, malgré le caractère exceptionnel de la situation, et dépose un décret pour rendre le suivi des documents plus efficaces.

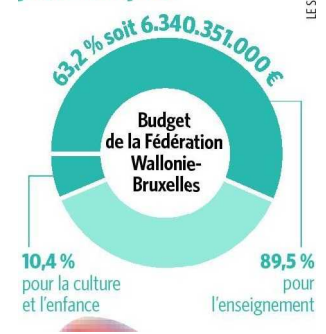
Son tempérament spontané et

volcanique, ainsi que sa communication parfois confuse, lui jouent des tours. Certains rient encore de l'« *hystérie mortifère démoniaque* » (c'est ainsi qu'elle explique le terrorisme à un enfant à la radio) ou du dauphin classé dans la catégorie des poissons pendant une émission télé (une anecdote qui aurait été insignifiante si Milquet ne s'était pas emportée...). Lors de la semaine de niveau d'alerte 4 en novembre 2015, le Premier ministre lui reproche d'avoir annoncé la fermeture des écoles « *alors que la discussion était en cours* ».

Qu'elle séduise ou qu'elle irrite, Joëlle Milquet ne laisse personne indifférent. Elle s'éclipse avec sérénité, selon certains membres du CDH. Et parle déjà d'avenir, de nouvelles fonctions. Quand on vous dit qu'elle ne lâche jamais rien. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

Deux tiers du budget pour Milquet



parti Les humanistes abattus mais pas terrassés

Un « choc ». Un « coup de bambou ». « Tout le monde est abasourdi, ému. » Lundi, les humanistes étaient sonnés par l'annonce de l'inculpation et de la démission de leur ministre. Certes, ils savaient qu'une épée de Damoclès était suspendue au-dessus de la tête de Joëlle Milquet. Mais beaucoup pensaient qu'elle ne serait pas inculpée. Alors l'annonce, lundi, les a tétanisés. Même s'ils se disent « *interpellés qu'un magistrat instructeur décide de l'inculper sur la base de la seule 'prise d'intérêt', alors que l'instruction n'est pas terminée et qu'il quitte son poste cinq jours plus tard* ».

Durant le week-end, les centristes concernés ont reçu un mail les conviant lundi, à 10 heures, à un comité restreint (ministres et chefs de groupe), suivi d'un bureau politique (tous les parlementaires). Le président Benoît Lutgen y a rapidement annoncé le retrait de Milquet, lisant le communiqué du parti. Sans préciser qui a suggéré cette démission, ni qu'une discussion ne s'engage sur l'opportunité d'une démission. Inculpation = démission : tout le monde l'admet. « *Rester était intenable pour elle, pour le parti et pour ses compétences* », confirme un parlementaire. C'est d'ailleurs Joëlle Milquet qui, selon nos informations, a remis sa démission, pas Benoît Lutgen qui le lui a demandé.

« *Nous devons nous poser les bonnes questions et nous remettre en question* »

UN PARLEMENTAIRE CDH

« *Tout le monde était très choqué et a salué son geste* », confie Benoît Cereux. Le bureau politique « *s'est déroulé dans l'émotion et le respect* », ajoute un ténor. Benoît Lutgen a ensuite affirmé que « *l'unité s'impose à tous* » et qu'« *il faut se redéployer et se retrousser les manches* ».

Car le moins que l'on puisse dire est que le CDH traverse une (très) mauvaise passe. Les sondages sont catastrophiques : ils pointent régulièrement le CDH à moins de 10 % tant en Wallonie qu'à Bruxelles, le dernier en date (RTBF-La Libre) annonçant même 7 % au parlement bruxellois. Des dossiers wallons secouent des ministres humanistes : Carlo Di Antonio pour l'Office wallon des déchets ; Maxime Prévot pour la taxe kilométrique pour les camions. Et s'ajoute la démission de celle qui a créé le parti et en fut l'âme durant une bonne décennie. On connaît une période plus faste...

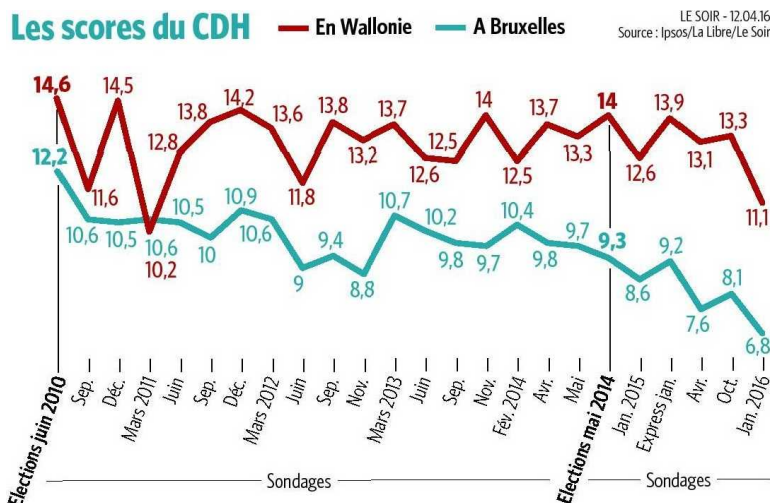
Alors : moribond, le CDH ? « *On est tous un peu groggy, vraiment, concède un parlementaire. C'est un coup terriblement dur pour Joëlle, et pour le parti aussi. Mais on va se serrer les coudes et avancer.* » « *Pour Joëlle, c'est humainement très dur, elle qui a tout donné à la politique* », embraie Catherine Fonck.

Mais le parti doit se ressaisir. « *Nous devons nous poser les bonnes questions et nous remettre en question, et cela ne date pas d'aujourd'hui*, estime un parlementaire. Il

faut construire et reconstruire. Prendre les bonnes décisions, notamment dans la manière de porter les idées et les concrétisations du parti. » Mais cet élu « *n'est pas sûr* » que tous les centristes en soient conscients... Un ténor veut rester positif : « *C'est l'occasion de se relancer, d'un sursaut.* » Et cela poussera le président Lutgen, comme d'autres, à « *consacrer davantage de temps à l'expression et aux propositions* ».

Consolation pour le CDH : les prochaines élections n'auront lieu qu'en 2018 et 2019. C'est aussi un élément que met en avant le politologue Pierre Vercauteren, de l'UCL-Mons : « *C'est une passe difficile, mais cela se déroule en milieu de législature ; si rien d'autre ne se passe d'ici là, le CDH peut redresser la barre.* » Au-delà du cas Milquet, ajoute le politologue, « *il faut être prudent : tous les partis traversent des passes difficiles. Depuis 20 ans, le CDH, comme Ecolo, a des scores fluctuants. Mais l'histoire a déjà démontré que des partis annoncés moribonds peuvent obtenir des résultats aux élections. Il faut faire une distinction entre des éléments ponctuels comme celui-ci, et des éléments plus structurels liés au fondement idéologique. Et l'avenir d'un parti dépend davantage du positionnement idéologique que d'événements liés à des personnalités.* » De quoi garder l'espoir au CDH... ■

MARTINE DUBUISSON



la défense Un cabinet n'est pas une administration mais un outil politique

Joëlle Milquet estime n'avoir commis aucune faute. Et elle compte le prouver.

Les faits remontent donc à 2013/2014. La Bruxelloise était alors ministre fédérale de l'Intérieur et de l'Égalité des chances. Et elle était, en outre, vice-Première ministre.

Pour Milquet et ses avocats, la fonction ministérielle suppose la gestion de sa compétence fonctionnelle mais aussi un labeur politique : le ministre représente son parti au sein du gouvernement (*a fortiori* s'il est vice-Premier ministre) et l'usage lui permet de pouvoir mener aussi ses activités politiques (participer à la vie du parti, entendre et rencontrer la société civile, répondre aux requêtes, etc.).

Le cabinet est à l'avenant. Un collaborateur, lui aussi, n'est pas un fonctionnaire neutre. Il participe aux travaux liés au(x) portefeuille(s) du ministre mais aussi à sa vie politique. Aucune règle ne régit le recrutement des collaborateurs de cabinet. Le ministre est libre (pourvu qu'il reste dans les balises budgétaires qui lui ont été fixées). Milquet et ses avocats font valoir qu'il est normal de choisir des personnes de confiance et qu'il est courant que les collaborateurs soient liés au parti du ministre et qu'ils soient en prime issus de son périmètre électoral. Voilà ce que répondent Milquet et ses avocats quand on fait valoir que les huit engagements litigieux étaient des centristes bruxellois.

La défense relève que le Conseil d'État, notamment en 1998, a admis que le « cabinet ministériel est l'instrument de travail personnel du ministre et qu'un cabinet ministériel assure, également, le secrétariat politique du ministre. » Que les collaborateurs soutiennent leur ministre dans ses activités politiques, ce serait donc normal. Et on notera que l'affaire touchant Milquet diffère de celle qui touchait l'ex-bourgmestre de Huy,

Anne-Marie Lizin, qui, elle, avait mis à la tâche électorale des fonctionnaires communaux, pas des membres de son cabinet.

Voilà le cadre. Venons-en aux faits. Milquet est inculpée de prise illégale d'intérêt. Disons les choses simplement : cette notion évoque le détournement d'un bien public vers un intérêt privé.

Milquet et ses avocats s'étonnent : c'est la première fois que cette notion s'applique à un ministre et son cabinet. Comme l'a déclaré Milquet lundi devant la presse : « Cette interprétation tend à considérer que certaines prestations des cabinets ministériels, tenues depuis toujours par tous comme légales, deviendraient subitement des activités prohibées pour le motif qu'elles poursuivent un intérêt politique pour le parti. Cette interprétation tend à considérer que, en poursuivant un intérêt politique, pour son parti, un ministre et ses collaborateurs poursuivent en fait un "intérêt privé" étranger à la fonction ministérielle, et donc interdit. Alors que l'intérêt politique, en ce compris électoral pour son parti, fait partie intégrante de la fonction ministérielle. »

« Un cabinet ministériel est l'instrument de travail personnel du ministre »

LE CONSEIL D'ÉTAT

La justice s'étonne que Milquet engage en fin de législature (on est à la fin 2013, à quelques mois du scrutin de mai 2014). Ce point a renforcé l'instruction dans son sentiment qu'il s'agissait de collaborateurs engagés pour la campagne.

Ici, Milquet fait d'abord valoir que ces engagements visaient à remplacer une série de départs et qu'il s'agissait, en fait, d'assurer la continuité du travail du cabinet (d'autant qu'un scrutin, on le sait, ne met pas fin aux cabinets puisqu'il faut le temps de former le nouveau gouvernement). On ajoute que ces six personnes équivalaient, ensemble, à

trois temps plein. On souligne qu'il s'agissait de contrats à durée indéterminée – ce qui ne colle pas avec l'idée d'engagements à seule finalité électorale.

On précise que les personnes ont été engagées pour effectuer un travail normal de cabinet, qu'elles étaient qualifiées et que les collaborateurs engagés à l'Intérieur, tous sauf deux, ont accompagné Milquet à l'Éducation – signe, dit Milquet, que ces personnes apportent une vraie plus-value au travail ministériel.

Le fait que les collaborateurs étaient issus de l'immigration a renforcé le soupçon d'engagements au service de la campagne de Milquet. Objection votre honneur : pour la ministre, ces personnes auraient pu mener la campagne bien plus activement s'ils n'avaient pas travaillé au cabinet ! ■

P.Bn

PROCÉDURE

Le Parlement fédéral devra se prononcer

Si la justice décide de demander le renvoi de Joëlle Milquet devant le tribunal correctionnel, il faudra encore passer une étape inattendue : un vote de la Chambre des représentants. « Ce vote est imposé par la loi du 25/6/1998 », précise Christian Behrendt, professeur de droit constitutionnel à l'ULg. Comme les faits reprochés à Mme Milquet concernent la période où elle était ministre fédérale et qu'ils sont liés à ses fonctions, la loi impose un vote de la Chambre. Le fédéral peut donc refuser que la ministre soit poursuivie devant une juridiction pénale. « Mais dans des cas limités. Si l'action publique ou les faits sont manifestement fondés sur des motifs politiques. Ou si les éléments reprochés sont irréguliers, arbitraires ou insignifiants. »

B.DY

remplacement Une équation à beaucoup d'inconnu(e)s

P ourtant prévenu dès jeudi soir de l'inculpation de Milquet, Benoît Lutgen mettra plusieurs jours à trouver celle ou celui qui remplacera la Bruxelloise à son poste ministériel.

Le fait est que l'affaire n'est pas simple – remplacer un poids lourd est toujours un défi. Et il s'agit aussi, surtout, de profiter de l'opération pour revivifier un parti à la santé déclinante surtout sur le périmètre bruxellois.

La première difficulté de l'affaire est que Milquet, en 2014, emporte trois gros ministères (Education, Culture et Petite enfance). Et les personnalités qui ont l'abattage de la Bruxelloise ne se bousculent pas. La seconde difficulté, comme on l'a dit, est de mettre en avant un remplaçant susceptible de renforcer le parti.

Des noms circulent. Et cela, depuis des mois. On parle en général de Catherine Fonck et de Marie-Martine Schyns. La première, députée fédérale du Hainaut, a été ministre à la Communauté

française pendant le bail 2004-2009 et ministre fédérale. Elle a pour atout sa personnalité forte. Et la mettre en avant permettrait peut-être de rendre des couleurs au CDH dans le Hainaut.

La seconde, députée liégeoise, a pour atout d'avoir été ministre de l'Education pendant un an (à l'été 2013, elle a remplacé Marie-

Dominique Simonet, démissionnaire pour raisons de santé). La remettre en selle permettrait de rendre de la visibilité au CDH liégeois aphone depuis les départs de Melchior Wathelet et Anne Delvaux. Schyns a pour atout son pedigree : elle est enseignante,

connaît déjà le portefeuille pour l'avoir géré une petite année. Bref : elle tient la corde.

Schyns et Fonck ne sont pas les seuls noms cités. Certains parlent de la Carolo Véronique Salvi ou de la Liégeoise Vanessa Matz. Qui sera l'élu ? Lutgen se tait pour l'heure. Il consulte. Il devrait annoncer la couleur mercredi ou

jeudi, dit-on.

Il reste la difficulté évoquée plus haut : le remplaçant aura-t-il les épaules pour porter les trois portefeuilles confiés à Milquet ? On doute. L'opération pourrait donc être plus large qu'un simple remplacement et les compétences de Milquet pourraient être réparties. Ici, plusieurs pistes sont évoquées. René Collin, ministre wallon (Agriculture) et ministre à la Communauté (Sport), récupère l'une des compétences de Milquet. Autre piste : Céline Fremault, ministre bruxelloise (Environnement) devient aussi ministre à la Communauté et empoche la Culture ou la Petite enfance. Si l'on suit ce scénario, le gouvernement de la Communauté compterait donc un ministre de plus. Or, le PS ne souhaite pas d'exécutif pléthorique. Pour que l'opération soit neutre, Collin abandonnerait sa compétence sportive et ne serait plus ministre à la Communauté. ■

P.Bn

Une démission et des points d'interrogation

EN CULTURE, VERRA-T-ON LES LIGNES BOUGER ?

Étonnement et déception. Ce sont les deux sentiments qui dominent parmi les acteurs du monde culturel contactés lundi. Certes, certains font aussi part de leur soulagement : « Elle n'a rien construit, seulement détruit des choses existantes et qui marchaient très bien avant elle », lâche un de ceux que sa politique volontariste a poussés de côté. Mais la plupart des commentaires vont dans un autre sens. « En ce qui concerne le livre et le projet de décret du prix unique, explique

Philippe Goffe, du syndicat des libraires francophones de Belgique, *Madame Milquet et son cabinet avaient fait un excellent travail. C'est une forte tête (sans considération politique de ma part). Elle avait bien compris les tenants et les aboutissements de cette problématique pour le secteur littéraire.* »

L'écho est le même dans la plupart des secteurs où l'on reconnaît à la ministre son énergie et sa volonté de faire « bouger les lignes » selon l'intitulé de son programme culturel. A son actif : le prix unique du livre en passe d'être adopté, l'accord culturel entre la Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles, la remise à plat programmée des contrats-programmes, l'attention portée à des secteurs encore peu mis en valeur (cirque, jeunes publics, arts numériques...)...

Autant d'initiatives faisant partie d'un grand plan destiné à redéfinir une politique culturelle à l'heure où la globalisation et la numérisation font évoluer les choses de plus en plus rapidement. Bouger les lignes était indispensable et de nombreux acteurs cultu-

rels, d'accord ou non avec la ministre, en sont bien conscients. Ils soulignent aussi l'importance du lien entre culture et école favorisé par la double casquette de la ministre. Même si certains avancent que ce plan était trop ambitieux et que Joëlle Milquet voulait courir trop de lièvres à la fois. Mais si certains doutent de sa réelle capacité à mettre en œuvre tout ce qu'elle avait lancé, tous sont inquiets pour l'avenir : « *Ma grande question aujourd'hui : les chantiers ouverts trouveront-ils une issue ? Je serais bien triste que tout ce travail reste en rade...* » reconnaît Frédéric Young, expert indépendant ayant participé à l'élaboration de l'opération « Bouger les Lignes ». « *Elle a pris peu de décisions mais beaucoup d'initiatives*, souligne Stéphane Olivier, membre du collectif Transquinquennal ayant participé à de nombreux ateliers. *Elle était à l'écoute du secteur. Elle a parlé de changement mais elle quitte son poste avant qu'on ait vu les effets des changements annoncés.* »

C. MA., F.G., J.-C. V. ET J.-M.W.

LE PACTE PEUT-IL ENCORE AVANCER ?

Un lundi mouvementé. Face à la démission de la ministre de l'Éducation, les syndicats et acteurs du monde de l'enseignement n'ont pas manqué de réagir. Et vite. En effet, en rendant les armes, Joëlle Milquet (CDH) laisse derrière elle un Pacte d'excellence inachevé, des projets en chantier, des questions sans réponses. « *Un navire sans capitaine* », s'avance Eugène Ernst, secrétaire général de la CSC-Enseignement. De quoi susciter une certaine inquiétude chez les membres de l'équipage. Mais la réaction première reste toutefois positive. À savoir si le processus

enclenché peut continuer à tourner sans Milquet, la CGSP, la CSC, le SEL-SETCa et le SeGEC répondent en chœur par l'affirmative. « *Un travail de fond a déjà été entamé concernant le Pacte d'excellence*, explique Etienne Michel, directeur général du SeGEC. *Et il a même déjà porté ses fruits.* » Du côté du SEL-SETCa, Joan Lismont ajoute : « *Le processus est tellement avancé qu'arrêter tout maintenant serait un terrible aveu d'échec.* » Là où les doutes s'immiscent, c'est, d'une part, du côté de projets laissés davantage en chantier. « *Qu'en est-il des cours de citoyenneté prévus dans le fondamental dès septembre, ainsi que des professeurs de religion et de morale ?*, questionne Pascal Chardomme, président de la CGSP-Enseignement. *Et la réforme des grilles de cours dans l'enseignement qualifiant ?* » Les syndicats attendaient des réponses dans les jours prochains. L'attente sera sans doute plus longue. D'autre part, les différents acteurs nourrissent des inquiétudes quant à la figure même que représentait Milquet dans le secteur. D'aucuns ne manquent de souligner l'investissement de la ministre dans ses projets. « *Joëlle Milquet avait une forte personnal-*

té, affirme Eugène Ernst. *Elle était désordonnée, manquait de cohésion, mais elle avait une certaine vision des choses et une capacité de travail exceptionnelle.* » D'après Pascal Chardomme,

« *même si le Pacte est un projet porté par tout le gouvernement et encadré par une grosse équipe, c'est Milquet qui le pilotait et lui donnait l'impulsion.* »

À les entendre, la ministre savait mener la barque. « *Elle n'allait pas toujours très droit, mais maintenait le cap* », dit Eugène Ernst. D'après ces interlocuteurs, l'avenir et le bon déroulement du processus éducatif dépendra essentiellement du ou de la futur(e) ministre. Notamment, en ce qui concerne l'arbitrage des mesures du Pacte, qui sera « *difficile sans la ministre* », avoue Etienne Michel. Le ou la remplaçant(e) devra avoir des épaules solides pour faire le tri dans les mesures et trancher. Et Pascal Chardomme de conclure : « *Avec la démission de Milquet, nous ferons peut-être face à une autre façon de travailler, à un rythme moins effréné que le sien. On travaillera certainement davantage à un rythme de croisière...* »

VALENTINE ANTOINE

UN MINISTRE INculpÉ DOIT-IL FORCÉMENT SE RETIRER ?

Joëlle Milquet est inculpée. Et donc présumée innocente. Est-il impossible pour un ministre de rester en fonction dans pareille situation ? Il n'y a pas de règle écrite, mais une règle tacite qui l'exclut, explique Pascal Delwit, politologue (ULB-Cevipol). Une question de « *légitimité, de crédibilité* », estime-t-il. Difficile d'exercer une fonction aussi lourde, dès lors qu'une épée de Damoclès pèse au-dessus de la tête du ministre. « *Cela vous expose constamment face à vos interlocuteurs, à vos partenaires et adversaires politiques, et aux médias et réseaux sociaux. Il est très difficile de rester en place dans ce contexte-là. Cela fait partie des inconvénients d'une profession à caractère public* », constate-t-il. Mais il n'en a pas toujours été ainsi, rappelle Pierre Vercauteren, professeur de sciences politiques à l'UCL-

Mons. En Belgique, jusqu'au milieu des années 90, il était quasiment inconcevable de voir un ministre démissionner. « *Ce n'était pas du tout dans les usages, dans la culture politique. Il a fallu attendre l'affaire Dutroux pour que, dans un mouvement plus général visant à rapprocher les politiques des citoyens, il soit considéré que dès lors que quelque chose de grave se produit sous la responsabilité d'un ministre, il*

n'est pas anormal qu'il démissionne. C'était aussi l'époque de l'affaire Agusta. La demande de levée d'immunité parlementaire de Willy Claes était un fait inédit depuis la guerre. » Politiquement, peut-on se relever d'une telle mise en cause, même si *in fine*, l'accusé est blanchi ? Pour Pascal Delwit, « *ce sera compliqué pour Joëlle Milquet de revenir* », à la fois parce que le timing de la Justice n'est pas celui de la politique - « *les affaires de Charleroi ont pris dix ans pour*

être jugées » - mais aussi parce qu'au sein du CDH, le malheur de l'une faisant le bonheur des autres, « *pour certains, cela ouvre un possible qui était fermé tant qu'elle était là* ». Pierre Vercauteren rappelle qu'il y a un précédent, datant de 1996 : accusé de faits de pédophilie alors qu'il était membre du gouvernement de la Communauté française et du gouvernement de la Région wallonne, Jean-Pierre Grafé (PSC) avait démissionné. Il a ensuite été blanchi par la justice et a récupéré ses attributions ministérielles. « *Dans le cas de Joëlle Milquet, ce n'est pas inenvisageable du tout. La législature se termine en 2019, nous ne sommes qu'en 2016.* » Pour l'envisager, il faudra que la défense de Joëlle Milquet parvienne à la disculper. On n'en est pas encore là.

CORENTIN DI PRIMA

« Pas de ça chez nous, mais... »

La justice tranchera, mais les pratiques qui ont conduit à la démission de Joëlle Milquet (CDH) ne redoreront pas le blason des cabinets ministériels. Pour la plupart des citoyens, ceux-ci incarnent jusqu'à la caricature la politique à l'abri des regards, privée de tout contrôle démocratique. A tous les niveaux, ils seraient ainsi la face cachée du pouvoir, sa part d'ombre où se mêlent copinages partisans, luttes intestines et négociations secrètes, et donc forcément suspects.

Hors-la-loi, les cabinets ? L'affaire qui nous occupe prouve que non. Et d'une manière générale, la matière est très réglementée. En Wallonie par exemple, à peine installé à l'été 2014, le gouvernement PS-CDH a adopté l'arrêté kilométrique qui fixe dans les moindres détails (équipe, rémunérations, fonctions...) la vie des cabinets pour la législature à venir. On y apprend notamment qu'un ministre a droit à un technicien de surface pour dix locaux, pas un de plus, et qu'un membre du personnel (pas deux) peut être employé au domicile du membre de l'exécutif. On ne plaisante pas avec ces choses-là.

Un art délicat

« Dites surtout que la particularité principale d'un cabinet ministériel est qu'on y travaille énormément, supplie un interlocuteur très concerné. L'époque des bureaux inoccupés, des absences systématiques et du confort de vie est révolue. » Un

autre cabinetard ajoute : « Le travail à abattre est colossal. Si le ministre a besoin d'une note le dimanche, tant pis pour la famille ! Sans compter que l'emploi

dans un cabinet est par définition précaire. »

Le responsable d'un parti politique témoigne de son vécu : « Contrairement à ce que l'on pense, les cabinets sont très surveillés. Les règles de fonctionnement sont rappelées à chaque début de législature et avant chaque campagne électorale.

Chacun a en tête des incidents malheureux qui peuvent s'avérer ravageurs dans l'opinion. On en est parfois à compter les enveloppes et à vérifier qu'il n'y a pas d'affiches d'un ministre-candidat dans la voiture d'un collaborateur. »

Composer un cabinet ministériel est un art délicat. Les principaux responsables (chef de cabinet, directeur de communication) sont souvent désignés par le parti et les experts choisis par le ministre. Mais celui-ci doit

aussi veiller à ne pas couper les ponts avec son terroir : il lui doit son portefeuille et devra convaincre ses électeurs au prochain scrutin. Des « gens du cru » sont donc indispensables.

« Très organisée ou plus diffuse, une cellule veille à entretenir les liens avec la ville ou la région d'origine dans chaque cabinet », reconnaissent tous nos interlocuteurs. « L'ancrage local est une évidence et une nécessité, témoigne-t-on ici. Il est clair que l'accent liégeois domine dans un cabinet dirigé par un ministre liégeois. » Ailleurs, on parle « des locaux de l'étape qui doivent assurer une visibilité de l'élu sur son arrondissement électoral ».

On parle ici d'un secrétaire politique, de chauffeurs, de simples secrétaires : « Ces équipes sont chargées de répondre au courrier, d'organiser la présence du mi-

nistre sur le terrain, de lui assurer une plus large visibilité dans la presse locale. C'est le trait d'union avec la réalité. Il ne faut jamais perdre de vue le contact

avec le public, c'est un aspect noble de la politique. » Souvent, un attaché de presse spécialement affecté à la terre d'élection du ministre ne peut pas faire de tort.

En eaux troubles

A chaque début de campagne électorale, les cabinets ministériels entrent en zone sensible voire en eaux troubles. Des membres de l'équipe ont la carte du parti (ce n'est pas systématique). D'autres sont des élus locaux, des responsables de section ou de simples militants.

« Quand la campagne approche, il n'y a plus que cela qui compte dans un cabinet, explique un ancien cabinetard. C'est l'avenir d'un élu et de toute son équipe qui est en jeu. » Rien n'empêche les uns et les autres de militer, de distribuer des tracts ou de coller des affiches : « C'est en quelque sorte la contrepartie tacite quand on entre dans un cabinet, détaille un autre observateur. Mais soyons clairs : cette activité se pratique à titre privé, en dehors des heures de travail et des engagements professionnels. »

Sur ce dernier point, chacun de nos interlocuteurs s'engage la main sur le cœur : « On ne transige pas sur cette règle : pas de campagne, sauf si on prend congé pour cela ! » Un d'entre eux affirme aussi, pruden-tissime : « Pour ne pas prêter le flanc à la critique, nos cabinets n'engagent personne plusieurs mois avant les élections. » ■

ERIC DEFFET